

## **Conseil d'administration du FMI /Communiqué de presse du FMI sanctionnant la 5<sup>ème</sup> Revue de la FEC**

Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FEC en faveur du Togo et approuve un décaissement de 34.6 millions de dollars le 25 octobre 2019

Le programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit est mis en œuvre comme prévu dans la plupart des domaines. La croissance économique du Togo devrait s'accélérer à 5,3% en 2019 et osciller autour de 5½% à moyen terme. Le FMI félicite les autorités pour leur détermination à poursuivre l'assainissement budgétaire et à réduire la dette.

Le 25 octobre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) [1]. L'achèvement de la revue permet de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 34.6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 151.02 millions de DTS (environ 207.8 millions de dollars).

L'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176,16 millions de DTS (environ 242,4 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017 (voir communiqué de presse numéro 17/151 ). Le programme vise à réduire considérablement le déficit budgétaire global en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure, à réorienter l'action des pouvoirs publics vers une croissance inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des dépenses d'infrastructures financées de manière soutenable, ainsi qu'à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques.

La croissance économique devrait s'accélérer à 5,3% en 2019 et osciller autour de 5½% à moyen terme. Le Togo s'est conformé aux critères de déficit budgétaire de l'UEMOA depuis 2017 ; le déficit budgétaire global devrait s'établir à 2,9% du PIB en 2019 et à 1,9% du PIB en 2020. La dette a diminué et devrait tomber sous la barre des 70% du PIB à partir de 2020. Des discussions sur l'opération de reprofilage de la dette et les garanties y afférentes sont en cours et en attente de décisions.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. MitsuhiroFurusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont globalement satisfaisants. La reprise économique semble se confirmer, les réformes structurelles avancent et l'assainissement budgétaire se poursuit. Toutefois, il existe des risques liés à la conjoncture économique mondiale, à la situation sécuritaire régionale et à l'incidence éventuelle du cycle électoral sur l'activité économique intérieure.

« Les autorités demeurent déterminées à continuer d'assainir les finances publiques et de réduire la dette. Compte tenu du niveau élevé de la dette, les efforts de mobilisation des recettes et la priorisation des dépenses devraient être poursuivis, tout en remédiant à la sous-performance des dépenses sociales qui visent à renforcer l'inclusion économique et à réduire la pauvreté. Au cas où les autorités envisageraient de procéder à l'opération de reprofilage de la dette, cette opération devrait conduire à une réduction de la valeur actuelle nette de la dette publique ; il conviendrait également de mettre en place les mesures appropriées pour maîtriser les risques y afférents.

« Il est important de remédier aux faiblesses des deux banques publiques de manière transparente. Leur privatisation, si elle est conduite avec succès, renforcerait la stabilité financière et réduirait au minimum les coûts pour le budget de l'Etat. Il

importe aussi de suivre attentivement l'évolution plus générale du secteur financier, et de prendre des mesures correctives si nécessaire, notamment concernant le niveau élevé de créances en souffrance.

« Les réformes structurelles se poursuivent au niveau de la politique fiscale, des administrations des recettes et des douanes, et de la gestion des dépenses publiques. Le climat des affaires a été notablement amélioré, ce qui devrait stimuler l'investissement privé intérieur et étranger. Il est essentiel que le cadre légal sur la gouvernance et la lutte contre la corruption qui a été adopté récemment soit pleinement appliqué et que les institutions y afférentes deviennent entièrement opérationnelles ».

La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

**Washington le 25 Octobre 2019**

**Département de la communication du FMI**